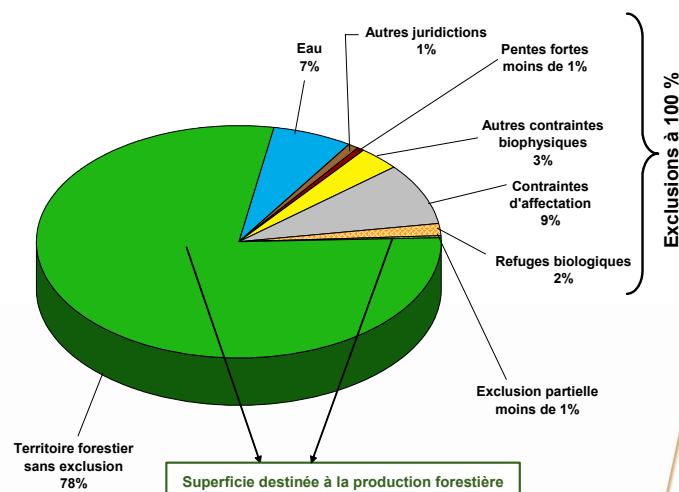




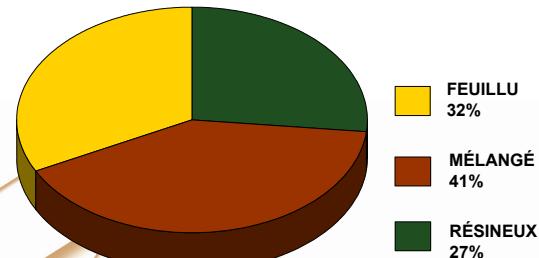
1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

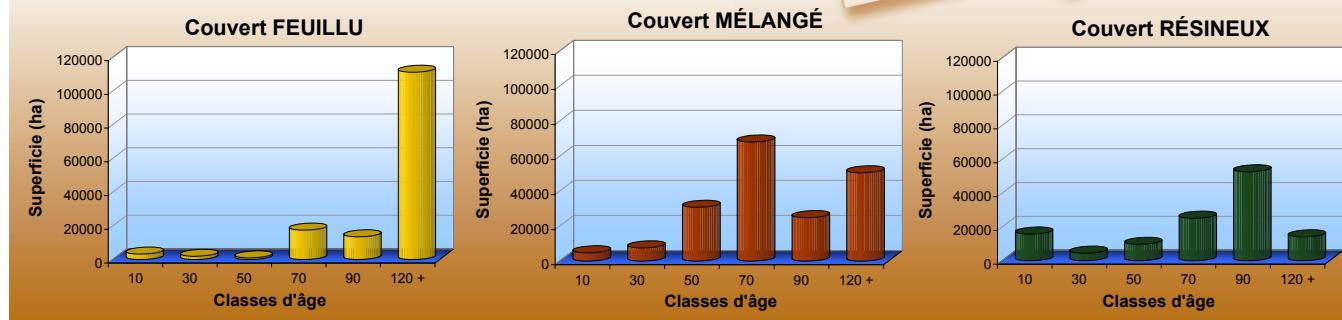
Superficie¹ : 570 883 hectares

Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert

Superficie² : 456 471 hectares

Types de couvert et classes d'âge

¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	229 400	56 100	1 600	180 100	104 400	101 900	86 100	198 700	47 200	1 005 500
B Forestier en chef 2008-2013	137 900	44 300	14 100	59 300	55 300	61 300	40 100	126 800	32 700	571 800
Variation (B-A)	-91 500	-11 800	12 500	-120 800	-49 100	-40 600	-46 000	-71 900	-14 500	-433 700
Variation (%)	-40%	-21%	781%	-67%	-47%	-40%	-53%	-36%	-31%	-43%
C Forêt Québec 2008-2013	127 500	35 800	11 300	50 700	52 800	55 000	30 400	98 500	28 100	490 100
Variation (B-C)	10 400	8 500	2 800	8 600	2 500	6 300	9 700	28 300	4 600	81 700
Variation (%)	8,2%	23,7%	24,8%	17,0%	4,7%	11,5%	31,9%	28,7%	16,4%	16,7%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale	Récolte maximale annuelle	
		ha	m ³
Bandes riveraines	5 138	7 300	1,3%
Séparateurs de coupe	0	0	0,0%
Pentes fortes (31 à 40 %)	13 324	11 430	2,0%
Habitats fauniques	0	0	0,0%
Encadrements visuels	784	1 040	0,2%
Territoires à multiples usages	0	0	0,0%
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	84 001	83 280	14,6%
Autres particularités régionales ou locales	20 986	30 370	5,3%
Sous-total des contraintes	124 233	133 420	23,3%
Sous-total sans contrainte	332 238	438 380	76,7%
Total	456 471	571 800	100,0%





3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	1 497
	Jardinages et assainissement	5 864
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	1 522
Sans récolte	Préparation de terrain	42
	Plantation, regarni, ensemencement	301
	Dégagement	386
	Éclaircie pré-commerciale	247
Autres travaux		0

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

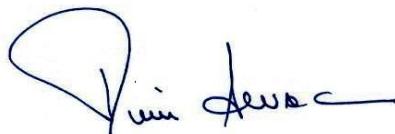
4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Les forêts mélangées dominent le paysage de cette UAF. Ces forêts offrent une grande diversité floristique et fournissent de nombreux produits ligneux. L'aménagement de ces forêts est complexe et l'intégration des activités de récolte s'avère difficile dans ce contexte (voir fiche thématique). L'aménagement du pin blanc constitue également un défi à relever (voir fiche thématique).

Ce territoire a été fortement perturbé par le passé et les contraintes y sont élevées pour les interventions forestières. D'ailleurs d'importants chablis ont eu lieu en 2006. De nouvelles aires protégées devraient y être implantées prochainement. Les demandes de mesures d'harmonisation de la part des utilisateurs du milieu forestier sont sans cesse grandissantes et la conciliation entre les coupes forestières et les intérêts des autres utilisateurs est de plus en plus complexe.

5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.



Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 25 juillet 2008

